



Commission Régionale Féminine

SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion du mardi 07 mars 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

24566367 PARIS FC 2 / FFA 77 1 du 03/06/2023

La Commission reste en attente de la transmission du lieu du match.

Etant précisé que pour le dernier match de la saison, le coup d'envoi restera fixé à 17h30 sauf si cette rencontre n'a aucune incidence sur les montées / descentes.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

24575409 RUEIL MALMAISON FC 1 / JOINVILLE RC 1 du 18/03/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande de RUEIL MALMAISON FC pour avancer le coup d'envoi du match à 14h30,

Considérant que la demande de modification de l'horaire du coup d'envoi de RUEIL MALMAISON FC est située dans la plage horaire de cette catégorie (14h30 – 18h00) et a été effectuée dans les délais (le mardi précédent la rencontre au plus tard),

Par ces motifs,

Fixe l'horaire du coup d'envoi à 14h30 et précise que le coup d'envoi peut à nouveau être modifié avec l'accord des 2 clubs à transmettre au plus tard le vendredi 17/03/2023 – 12h00.

Régional 3

Poule B

Courriel de NOISY LE GRAND Fc – 500797

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 2

Situation GPSO 92 ISSY 1 - 748523

Rappel :

Elle invite le club à trouver une situation pérenne pour les 3 rencontres ci-dessous :

24578027 GPSO 92 ISSY 1 / ES 16^{ème} 1 du 25/03/2023

24578039 GPSO 92 ISSY 1 / ST BRICE FC 1 du 15/04/2023

24578048 GPSO 92 ISSY 1 / TRAPPES ES 1 du 22/04/2023

Régional 3

Poule A

25133882 MONTMORENCY FC 1 / ASNIERES FC 1 du 11/03/2023

Demande de MONTMORENCY FC pour avancer le coup d'envoi à 13h30 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisée)

Refus d'ASNIERES FC

La Commission maintient le match à l'horaire initial et rappelle quand l'absence d'accord des 2 clubs pour avancer le match les compétitions régionales restent prioritaire sur celles de niveau départemental.